BANDE DE GLU

Date de création : 26/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit BANDE DE GLU

Code du produit /

Numéro d'AMM /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Pièges pour insectes.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

SBM Life Science
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre Antipoison +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Dangers physiques :

Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé :

Pas de classification pour les dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement :

Pas de classification pour les dangers environnementaux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Pas de composants dangereux devant être listés sur l'étiquette.

Pictogrammes de danger :

Pas de pictogrammes de danger nécessaires.

Mentions d'avertissement : Pas de mentions d'avertissement nécessaires.

Mentions de danger :

Pas de mentions de danger nécessaires.

Conseils de prudence :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P262	Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants.

Mentions supplémentaires :

Pas de mentions supplémentaires.

Etiquetage supplémentaire :

Pas d'étiquetage supplémentaire.

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances qui remplissent les critères PBT, vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non concerné.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification Règlement 1272/2008/CE	Danger Environnement	% (m/m)
White mineral oil (petroleum)	8042-47-5 / 232-455-8 / Pas d'informations disponibles.	01-2119487078-27-	Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	40,0 <= x <= 50,0
Naphta (petroleum), light steam cracked, debenzenized, polymers, hydrogenated	68132-00-3 / 614-305-7 / Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	40,0 <= x <= 50,0
Styrene isoprene copolymer	25038-32-8 / 607-504-5 / Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	5,0 <= x <= 10,0

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux La présentation du produit limite les contacts possibles avec les yeux : la bande collante est présentée en dévidoir. Néanmoins, en cas de

	contact, ne pas essayer d'enlever l'adhésif solidifié. Enlever comme un corps étranger.
Contact avec la peau	La présentation du produit limite les contacts possibles avec la peau : la bande collante est présentée en dévidoir. Néanmoins, en cas de contact, ne pas essayer d'enlever l'adhésif solidifié. Enlever comme un corps étranger. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une éruption cutanée apparaît. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Ingestion	La présentation du produit limite les risques d'ingestion. Appeler un médecin. Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	A température élevée, les vapeurs qui se dégagent peuvent être irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Par contact avec la peau ou les yeux, peut être irritant tel que le serait un corps étranger.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	Pas d'informations disponibles.
Traitement	Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés	Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO_2), poudre chimique (poudre sèche).
Moyens inappropriés	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Combustible à hautes températures. En cas d'incendie, production de vapeurs toxiques et/ou irritantes de type Co_x. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet. Appareil respiratoire autonome.
Informations supplémentaires	Rester en amont des flammes. Refroidir les emballages à proximité des flammes. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes	Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation suffisante. Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.
Précautions pour les secouristes	Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement	Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.
Méthodes de nettoyage	Ramasser le produit mécaniquement (balais, pelles). Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination. Nettoyer la zone touchée

	avec de l'eau puis rincer la zone avec de l'eau pour enlever tout résidu. Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.
Autres conseils	Pas d'autres conseils.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas d'informations disponibles.
Mesures d'hygiène	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver le récipient bien fermé. Stocker uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à l'abri de la chaleur, de l'humidité. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Précautions pour le stockage en commun	Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.
Matériaux appropriés	Pas d'informations disponibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pièges pour petits insectes, se présentant sous la forme d'un dévidoir de bande collante « dry-touch », associée à une bande de mousse. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange. Les composants cités en section 3 n'ont pas de valeurs limites d'exposition professionnelle françaises ou harmonisées.

Autres informations :

Pas d'autres informations.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés	Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Pas de précaution particulière à prendre si les recommandations de manipulation sont respectées.
Protection des mains	Eviter le contact avec les mains. Il est recommandé de porter des gants conformes à la norme NF EN 374. Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée. Se laver les mains après manipulation.
Protection des yeux	Eviter le contact avec les yeux. Pas de précaution particulière à prendre si les recommandations de manipulation sont respectées.
Protection de la peau et du corps	Pas de précaution particulière à prendre si les recommandations de manipulation sont respectées.

Protections thermiques	Pas d'informations disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide, bande collante.
Couleur	Marron (couleur du support), incolore (couleur de l'adhésif).
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Pas d'informations disponibles.
pH	Pas d'informations disponibles.
Point de fusion / point de congélation	Pas d'informations disponibles.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>250°C.
Point éclair	>230°C.
Taux d'évaporation	Pas d'informations disponibles.
Inflammabilité (solide/gaz)	Pas d'informations disponibles.
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'informations disponibles.
Pression de vapeur	Pas d'informations disponibles.
Densité de vapeur	Pas d'informations disponibles.

Densité relative	Pas d'informations disponibles.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas d'informations disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'informations disponibles.
Température de décomposition	Pas d'informations disponibles.
Viscosité dynamique	600 - 1200 mPa.s
Propriétés explosives	Pas d'informations disponibles.
Propriétés comburantes	Pas d'informations disponibles.

9.2 Autres informations

Autres informations	COV = 0%

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Pas de réactions dangereuses connues lorsque le produit est utilisé et stocké selon les recommandations.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales recommandées pour le stockage et la manipulation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Températures élevées.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles	Pas de matières connues.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	White mineral oil: DL50 > 5000 mg/Kg – Rat.
Toxicité aiguë par inhalation	White mineral oil: CL50 > 5 mg/L – Rat, 4 heures.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	White mineral oil: DL50 > 2000 mg/Kg – Lapin.
Irritation / corrosion cutanée	White mineral oil: Non irritant – Lapin.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	White mineral oil: Non irritant – Lapin.
Sensibilisation respiratoire	Non sensibilisant.
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant.

Evaluation de la cancérogénicité :

White mineral oil : Pas de potentiel carcinogène.

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique : Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Exposition répétée : Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Pas d'informations supplémentaires.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	CL50 > 10000 mg/L *Lepomis macrochirus* Durée d'exposition : 96 heures Substance étudiée : white mineral oil.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	LL50 > 100 mg/L et NOEL > 100 mg/L *Daphnia magna* (Daphnie) Durée d'exposition : 48 heures Substance étudiée : white mineral oil.

Toxicité pour les plantes aquatiques	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les abeilles	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les vers de terre	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les oiseaux	Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Huile minérale blanche : 24% dégradés en 28 jours (OCDE 301B).
Koc	Pas d'informations disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Pas d'informations disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	Insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB	Ne contient pas de substances qui remplissent les critères PBT, vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire	Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités	Eviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.
Produit	Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
Emballages contaminés	Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agrée.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non classé pour le transport.

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expéditions des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

IATA

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES Á LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE	Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France) ICPE (décret N° 2005-989 du 10 Août 2005 et N° 2009-841 du 8 Juillet 20009) : non classé. ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014) : non classé.
Conformité aux annexes REACH	Réglementation (CE) Nr 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et la Restriction des produits chimiques.

Dispositions particulières :

Pas de dispositions particulières.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des conseils de prudence (phrases P) mentionnés dans la Section 2 :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P262	Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants.

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Sections 2 et 3 :

Pas de mentions de danger mentionnées dans les sections 2 et 3.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Pas de classes et de catégories de danger citées dans les sections 2 et 3.

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CIx/lCx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées

EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic subtances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange « Solabiol Bande de Glu » a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'informations complémentaires.

Objet de la révision :

Date de création : 26/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Version mise à jour.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.